



CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE



Le budget a finalement été adopté le 5 février dans un calendrier et un contexte inédit. La réussite de la journée d'action et de grève du 5 décembre a contraint, à la suite de la chute du gouvernement Barnier, le nouveau premier ministre à faire des concessions qui restent très insuffisantes. Mais l'ajout de deux jours de carences pour les fonctionnaires et les 4 000 suppressions de postes prévues dans la version initiale ont été écartées. Ce premier recul doit en appeler d'autres et surtout se traduire par un changement de cap dans l'Éducation nationale.

La nomination d'Elisabeth Borne, fidèle de la première heure d'Emmanuel Macron, suscite légitimement la méfiance. Mais il s'agit aussi d'une ministre qui dispose d'un poids politique et de marges de manœuvre que n'avaient pas Anne Genetet ou Nicole Belloubet... Le SNES-FSU, appuyé par la profession, devra construire un rapport de force qui lui permette de peser sur les arbitrages, comme cela a pu être le cas lors du CSE précédant la publication des programmes d'EVARS. Le SNES-FSU a également obtenu l'abandon du « DNB coupe-ret » qui aurait fermé l'accès aux lycées généraux technologiques et professionnels à des

centaines de milliers d'élèves à l'échelle nationale. Les « groupes de niveau » ne seront pas généralisés en Quatrième et Troisième et, si l'administration continue à vouloir appliquer la réforme en Sixième et Cinquième malgré l'abrogation des textes par le conseil d'Etat, la bataille contre le « choc des savoirs » se poursuit pour en obtenir l'abandon complet.

Mais si on observe quelques avancées sur certains dossiers, d'autres problèmes apparaissent : la suspension en attente de budget du recrutement de nouveaux contractuels a conduit à mettre la pression sur les services des TZR, le gel de la part collective du « pass culture » met en difficulté les projets culturels, les annonces sur le temps de travail et l'Intelligence Artificielle imposent une vigilance... Tandis que les dossiers essentiels (retraites, salaires...) restent en suspens : la bataille sur la réforme des retraites est réouverte avec les travaux du « conclave », et la question de la revalorisation des salaires doit revenir sur la table. A tous les niveaux, le SNES-FSU agit pour informer les collègues et mobiliser la profession ! ■

MATTHIEU MAHÉO

Secrétaire général du SNES-FSU Bretagne
Rennes, lundi 10 février 2025

En dépit du renoncement aux 4 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale à la rentrée 2025, les conditions de la rentrée dans l'académie ne connaîtront pas d'amélioration en raison notamment de redéploiements de moyens à l'échelle nationale.

DOTATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE À LA RENTRÉE 2025

RENTRÉE 2025	Effectifs	ETP HP	ETP HSA	Solde net
LGT	- 511	- 54	0	- 54
LP	+ 270	+ 36	0	+ 36
COLLÈGE	- 1 022	- 42	- 7	- 49
UPE2A	nc	+ 4	+ 3	+ 7
ULIS collège	nc	+ 4	0	+ 4
TOTAL	- 1 298	- 52	- 4	- 56

- 1298 élèves • L'ÉROSION SE POURSUIT

	Collèges Segpa, Ulis	Lycées GT	Lycées pro	Total	Nombre d'élèves
22	- 1,82 %	- 1,19 %	+ 1,80 %	- 1,16 %	- 364
29	- 1,67 %	- 1,66 %	+ 1,02 %	- 1,38 %	- 570
35	- 0,72 %	- 1,09 %	+ 1,18 %	- 0,66 %	- 402
56	- 0,34 %	+ 0,21 %	+ 2,11 %	+ 0,12 %	+ 38
ACA	- 1,11 %	- 1,0 %	+ 1,46 %	- 0,79 %	- 1298

Le constat de rentrée 2024 affiche, comme depuis cinq ans, une baisse des effectifs avec -1 431 élèves accueillis dans les établissements du second degré. Cela représente en moyenne une diminution de quelques élèves par établissement. Néanmoins, la diminution est supérieure de plus de 40 % à la prévision (- 1 016). Plus inquiétant, pour la rentrée 2025, le rectorat prévoit une nouvelle baisse de 1 298 élèves, touchant principalement le collège (- 1 022 élèves attendus) et dans une moindre mesure le lycée général et technologique (-511 élèves), alors que les affectifs continueraient d'augmenter en lycées professionnels (+270 élèves). Cette érosion des effectifs touche tout particulièrement le Finistère, avec une baisse de 570 élèves attendus (-1,38 %) et les Côtes d'Armor, avec 364 élèves de moins attendus (-1,16 %). La baisse est légèrement moins marquée en Ille-et-Vilaine, alors que pour la deuxième année consécutive, les effectifs augmentent dans le Morbihan (+38 élèves).

Emplois • COMPRESSION DU PERSONNEL...

A l'échelle nationale, le gouvernement Bayrou a finalement renoncé aux 4 000 suppressions de postes prévues dans l'éducation nationale. Ces suppressions concernaient très majoritairement le premier degré, du fait de la baisse démographique importante. Dans le second degré, ce sont finalement 324 postes qui doivent être créés dans le second degré au lieu des 180 suppressions prévues.

Moins d'emplois dans le Second degré public

Mais l'académie de Rennes ne récupère pas d'emplois car les critères de répartition nationaux priorisent les académies où les élèves en difficulté sont plus nombreux et/ou les dynamiques démographiques sont plus positives. Ainsi la rentrée se prépare avec 46 suppressions d'emploi qui s'ajoutent aux 80 emplois perdus l'an passé. L'académie est moins maltraitée qu'en 2024 mais c'est 302 emplois au total qui ont disparu en 5 ans.

Un taux d'encadrement qui s'érode encore

A l'échelle académique, malgré la baisse des effectifs, il manque plus de 1 000 emplois pour retrouver les taux d'encadrement que nous connaissons avant 2006... alors que les élèves ne sont plus les mêmes. (voir tableau p. 3)

Transferts de moyens

La répartition des moyens à l'échelle académique montre la poursuite du transfert d'emplois des lycées généraux et technologiques vers les collèges et les lycées pro-

fessionnels. Le choix a également été fait de poursuivre la création d'ULIS et d'UPE2A et de renforcer les moyens consacrés au remplacement. En définitive, ce sont 54 ETP qui sont retirés aux lycées pour 511 élèves attendus en moins et 49 ETP supprimés en collège pour 1 022 élèves en moins...

Se mobiliser et exiger des moyens

Il s'agit là des prévisions à ce stade et des dotations initiales des établissements. Des batailles sont menées par le SNES-FSU à tous les niveaux pour permettre d'obtenir des moyens supplémentaires. Au niveau départemental tous les moyens ne sont pas distribués dans les DGH et des marges sont gardées. Ainsi, le Rectorat a dû redonner l'an passé 20 ETP dans les collèges et les lycées pour faire face aux demandes. Un des leviers disponibles est également la transformation des HS en HP puisque cette année tous les emplois créés sont en HP, le nombre d'HS n'augmente pas.

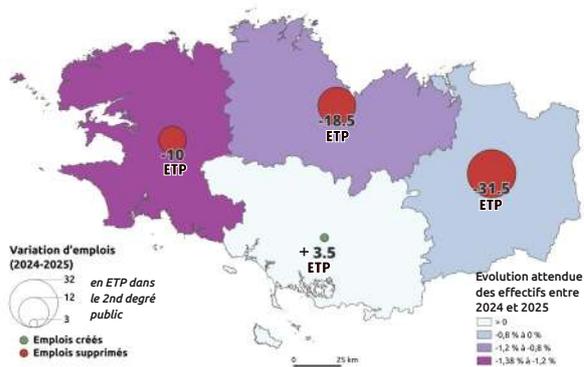
Psy-EN

Même si le Rectorat maintient les 157 ETP de Psy-EN à la rentrée, le SNES-FSU a alerté sur la dégradation continue des conditions de travail des collègues et des conditions d'accueil des élèves et des familles dans les CIO. La surcharge de travail, les difficultés de remplacement des Psy-EN mais aussi des administratifs, le manque de places dans certaines formations entravent fortement le travail d'accompagnement des jeunes dans leurs parcours de formation.

Dotations • LES ECARTS TERRITORIAUX

Évolution des dotations en HP entre la rentrée 2024 et la rentrée 2025

ETP HP DPT	Collèges	LGT	LP	SEGPA	EREA	ULIS Collège	ULIS LP	TOTAL
22	- 15	- 17	+ 11	+ 1,5	-	+1	0	- 18,5
29	- 11	- 10	+ 12	- 1	0	+ 1	- 1	- 10
35	- 20	- 22	+ 11,5	- 1	- 1	+ 1	+ 1	- 31,5
56	+ 4	- 5	+ 2	+ 0,5	0	+ 1	0	+ 3,5
TOTAL	- 42	- 54	+ 36,5	0	- 1	+ 4	0	- 56,5



Les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine sont les deux départements qui vont perdre le plus d'emplois en lycées généraux et technologiques et en collèges (respectivement 32 et 42 ETP en heures postes). Le Finistère est également touché par une baisse de 10 ETP en HP. Les dotations augmentant par contre en LP (+36,5 ETP en HP à l'échelle de l'académie). Proportionnellement aux évolutions d'effectifs l'Ille-et-Vilaine est le département qui rend le plus de postes, puisqu'il concentre plus de la moitié des baisses de postes de l'académie alors qu'il scolarise 37 % des élèves et ne représente que 31 % des baisses d'effectif attendues à la rentrée prochaine (402 élèves attendus en moins en Ille-et-Vilaine pour 1298 à l'échelle de l'académie).

LES H/E RÉALISÉS DANS L'ACADÉMIE

* rentrée 2025 : donnée prévisionnelle

H/E	R2015	R2016	R2017	R2018	R2019	R2020	R2021	R2022	R2023	R2024	R2025*
Collège	1,19	1,19	1,2	1,2	1,2	1,185	1,191	1,194	1,190	1,205	1,195
LGT	1,43	1,42	1,43	1,44	1,44	1,427	1,436	1,454	1,461	1,452	1,444
LP				2,22	2,23	2,2	2,258	2,3	2,265	2,180	2,170

Le H/E est l'indicateur du nombre d'heures de la DGH rapporté à l'effectif élèves correspondant (HSA comprises). L'évolution de ce taux et sa comparaison avec ceux d'autres établissements de même nature sont instructives sur les conditions d'encadrement et pour le suivi des DGH.

Dossier réalisé par le secrétariat académique sur le base de l'examen des documents du CSAA du 27/01/2025.

Matthieu Mahéo,
 Solenne Ogier,
 Kevin Hédé,
 Fabienne Stéphan,
 Joël Mariteau



DES OUTILS POUR AGIR EN C.A. !

Dans le contexte actuel, la résignation n'est pas une option ! Lutter contre les politiques libérales s'avère indispensable pour défendre une certaine idée du service public et de nos métiers. Toutes les actions visant à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et d'exercice des collègues sont bonnes à entreprendre. Dotation, transformation d'heures supplémentaires en heures poste, dédoublements... La mobilisation peut prendre différentes formes : actions

locales, expression en Conseil d'Administration (déclarations, motions d'alerte aux parents d'élèves, votes...), grève... A chaque instant, le SNES-FSU se tient à vos côtés pour vous informer, vous conseiller, vous accompagner. Il vous propose notamment des outils comme *le courrier de l'établissement*, publication utile confectionnée par le SNES-FSU national, pour pouvoir agir en C.A. qui présente des analyses, des pistes d'action et les références aux textes ré-

glementaires sur lesquels vous pouvez appuyer vos interventions. Vous pouvez également compter sur les sections départementales et académique pour tout besoin ou complément d'information ou bien pour être conseillé.e. Alors, n'hésitez pas !

➔ r.snes.edu/cdeR25



Lignes directrices de gestion • DÉFENDRE LE DROIT ÉQUITABLE À LA MOBILITÉ

Avant l'ouverture du mouvement intra-académique, prévu à la suite des résultats du mouvement inter publiés le 14 mars prochain, le rectorat a présenté en CSA-A les Lignes directrices de gestion (LDG) académiques relatives à la mobilité des personnels.

Ces LDG, issues de la loi Transformation de la Fonction publique qui a supprimé le contrôle préalable des CAPA, définissent les principes et les règles régissant les mutations. Si dans le second degré ces règles restent relativement stables, le SNES-FSU Bretagne est intervenu pour demander des modifications au bénéfice de tous les personnels.

Retour du droit à la mobilité et de la bonification parent isolé !

Après avoir obtenu que soit réintroduit le fait que la mobilité est un droit reconnu à chaque fonctionnaire dans le cadre de sa carrière, les élu·es du SNES-FSU ont également fait rétablir par le rectorat la bonification

pour les personnels en situation de parent isolé qu'il avait dans un premier temps supprimé. Nous avons enfin obtenu que, pour les affectations sur postes spécifiques académiques (SPEA), soit précisé qu'en cas de candidature de qualité équivalente, le départage des collègues se fasse en fonction du barème dont ils disposent sur leurs vœux classiques.

Bonification TZR & vœu préférentiel : pour le rectorat c'est toujours non !

Lors de l'examen des éléments de barème intra-académique nous avons demandé le déplafonnement de la bonification pour affectation en tant que TZR et de celle pour vœu préférentiel. Il n'y a pour nous aucune rai-

son qui justifie que ces bonifications soient limitées alors que les collègues sont pour certains sur ZR depuis plus de 12 ans ou font le même vœu commune depuis plus de 10 ans, souvent dans l'objectif de rapprocher de leur lieu de vie.

Sur toutes ces demandes le rectorat n'a malheureusement pas effectué de modifications sur son projet. Le SNES-FSU, suivi par les autres organisations syndicales, a voté contre ces lignes directrices de gestion qui ont été unanimement rejetées.

■ KEVIN HÉDÉ

Pour aller plus loin :

➔ r.snes.edu/LdgBzh

Orientation post-Bac • LES « JOIES » DE PARCOURSUP

Depuis le 15 janvier, les 32 814 élèves bretons (679 659 en France) inscrits dans un établissement public ou privé en terminale GT ou pro doivent s'inscrire et formuler jusqu'à 10 vœux jusqu'au 13 mars sur Parcoursup.

Les bachelier·es formuleront ainsi leurs vœux parmi plus de 24 000 formations publiques, privées sous contrat, privées hors contrat, en apprentissage. Le dossier doit être finalisé le 2 avril avec confirmation des vœux. La tâche, bien complexe pour un·e adolescent·e et sa famille n'est pas sans stress !

L'obligation d'en passer par une plateforme d'admission est pour 68 % des candidats synonyme de stress selon une étude ministérielle en 2023. Cela demande en effet des prises de décisions, une projection dans une formation en se référant à sa « carte d'identité » avec les exigences attendues et en s'évaluant cette année en intégrant ses notes de spécialités et sa moyenne. A cette période de candidature s'ajoute le travail du lycéen, avec un rythme soutenu pour essayer d'obtenir de bons résultats et une bonne « fiche avenir » renseignée

par l'équipe pédagogique sur des compétences transversales que le candidat pourra consulter seulement le 2 juin lors de la phase de lancement des admissions !

Cette pression psychologique avec la peur de ne pas être avoir de place



n'est pas sans lien avec l'accroissement de formations privées qui assure au candidat une place avec dépôt de chèque et l'augmentation de coachs en orientation non formés sur les formations ! Seules les services publics d'orientation (CIO, ONISEP) avec des professionnels dont c'est le métier : les Psy EN EDO en lien avec les équipes pédagogiques peuvent accompagner au mieux les élèves dans leur choix.

Même si certains critères comme les bourses ou la préférence géographique sont intégrés, le SNES-FSU dénonce avec la réforme Blanquer un système qui favorise une hiérarchisation des filières, des établissements et accroît les inégalités sociales. Un autre lycée est possible !

■ SOLENNE OGIER

Pour aller plus loin :

➔ r.snes.edu/B9N8E